

Absence de travaux suie à dégât des eaux

Par Daviddarde, le 07/08/2018 à 13:58

Bonjour,

Je vous écrit suite à un problème que nous rencontrons dans la gestion d'un dégât des eaux survenu dans notre appartement le 5 avril 2017.

Nous résidons en copropriété, ainsi les réparations des murs sont à la charge de notre assureur et les réparations des sols à la charge de l'assureur de notre syndic de copropriété.

Le dossier a été géré en premier lieu par notre assureur (GMF) qui a rapidement dépêché un expert pour constater les dégâts. Ce dernier nous a alors expliqué qu'il était nécessaire d'attendre que les murs sèchent avant de pouvoir évaluer le coût des réparations.

En effet quelques mois plus tard un second expert est passé, a évalué le coût des réparations, a transmis ses conclusions à la GMF qui a clôturé le dossier en novembre 2017.

Un artisan agréé GMF est passé 2 fois avant la mise en place des travaux et depuis, je contacte cette personne par téléphone qui m'affirme qu'elle ne peut pas venir effectuer les réparations car pour lui, le rapport de l'expert n'a pas été transmis. La GMF contredit ses dires mais la situation reste au point mort malgré mon envoi d'une LRAR au centre de gestion des sinistres de la GMF.

Concernant les sols (parquets), notre syndic de copropriété (Nexity) a mis longtemps avant de répondre à nos demandes.

Il nous a été suggéré, dans le but de faire avancer le dossier plus rapidement, de faire effectuer un devis par un artisan de notre choix plutôt que Nexity ne fasse la démarche par

leur assureur.

L'artisan mandaté par la GMF pour les murs a accepté, a effectué un devis que j'ai transmis à Nexity.

A la vue du montant, Nexity et leur assureur (AXA) ont envoyé un expert pour valider le devis. Ce dernier en date du 15 mai 2018 m'a fait signer un compromis sur lequel était validé le montant des réparations ainsi que le remboursement en 3 fois.

Depuis malgré mes appels et mes mails nous restons sans réponses, avec un parquet très abimé et des peintures qui s'écaillent, ce qui nous inquiète énormément pour la sécurité de notre enfant de 20 mois qui ne profite pas de sa chambre, et risque d'ingérer des morceaux de parquet ou de peinture.

En outre nous n'avons jamais eu de retard de paiement que ce soit pour notre assurance habitation ou pour le règlement des charges de copropriété.

Nous aimerions connaître les solutions qui s'offrent à nous pour qu'enfin, notre appartement soit remis en état.

Cordialement.